

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 AVRIL 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PUSIZIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA A CHJAMA
À SFIDI DA U MINISTERU DI A TRASFURMAZIONI È DI A
FUNZIONI PUBLICA

POSITIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE
SUR L'APPEL À DÉFIS DU MINISTÈRE DE LA
TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a engagé depuis 2020, par le biais de la contractualisation de prévention et de protection de l'enfance, des actions de protection maternelle et infantile centrées sur la vulnérabilité des familles, partant du principe que la vulnérabilité ne devait pas être seulement centrée sur la précarité des familles, mais aussi sur la prise en compte de nombreux autres déterminants de santé.

En septembre 2021, le ministère de la transformation et de la fonction publiques a choisi de consacrer 3 M€ aux innovations du terrain en lançant un appel à défis pour une action co-construite avec les usagers et les agents publics.

Mis en œuvre dans le cadre de France Relance et confié à la direction interministérielle de la transformation publique, cet appel a pour objectif de promouvoir les méthodes permettant de concevoir des services publics avec et pour les usagers, afin de mieux prendre en compte leurs besoins et leurs attentes.

Dans la continuité des projets déjà portés par la Direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, la Collectivité de Corse a répondu à cet appel à défis dans la catégorie « améliorer le parcours des usagers/qualité du service rendu à l'utilisateur » en présentant l'élaboration de la grille de vulnérabilités adaptée aux territoires.

A l'issue de l'étude du dossier présenté, la Collectivité est lauréate.

Ainsi, c'est une subvention de 108 000 € qui permettra de déployer sur 3 nouveaux territoires cet outil d'aide au repérage de la vulnérabilité dans les 1 000 premiers jours de l'enfant pour les agents et les partenaires de la petite enfance et de la famille dont la conception est animée par un cabinet de design social.

Les dépenses correspondantes, prévues au budget annuel de l'exercice de la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire pour un montant total maximum de 108 000 € concerneront la prestation d'accompagnement à l'élaboration de l'outil.

Ces dépenses seront imputées au programme 5213, chapitre 934, fonction 411, compte 611, intitulé « prestation de service ».

Des recettes d'un montant de 108 000 € seront encaissées via un conventionnement avec le ministère de la transformation et de la fonction publiques et le secrétariat général aux affaires de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver le règlement des dépenses énoncées ;
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir dont la convention jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.